

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Mercredi 23 janvier 2019 à 9 heures  
Salle de réunion du PETR du Pays Avallonnais à AVALLON**

Le mercredi 23 janvier 2019 à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du PETR du Pays Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**10 Délégués titulaires présents** : Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Alain CHAPLOT, Sylvie CHARPIGNON, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Jean-Claude LEMAIRE et Philippe LENOIR.

**4 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Jean-Paul BUTTARD, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN excusée, Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Sylvie VAUDOUX et Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR.

**1 Déléguée titulaire absente** : Nadine LEGENDRE.

**2 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Jean-Paul BUTTARD et Philippe LENOIR.

**1 Déléguée suppléante présente ayant un pouvoir de vote** : Sylvie VAUDOUX.

**1 Déléguée suppléante absente excusée ayant un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN.

Date de convocation	17 janvier 2019
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	10
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	2
Déléguée suppléante présente ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Claudie CHAMPEAUX

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : assurance des risques statutaires pour un agent affilié à la CNRACL.

**Cette demande est acceptée à l'unanimité.**

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

- ✓ Le Président informe que Monsieur Guillaume PAPIN sera nommé titulaire dans le grade d'ingénieur de la fonction publique territoriale à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.
- ✓ Le Président rappelle que Monsieur Justin NISHIMWE avait signé un contrat de travail à durée déterminée d'un an pour la période allant du 19 février 2018 au 18 février 2019 et informe qu'un nouveau contrat à durée déterminée de deux ans va être prochainement signé pour la période allant du 19 février 2019 au 18 février 2021.

**O.J N° 3 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Commission d'appel d'offres (Rapporteur : le Président)** : le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais est composée dans l'ordre des tableaux comme suit :

- **Membres titulaires** : Nathalie BAU, Gérard DELORME, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE et Jean-Claude LEMAIRE,
- **Membres suppléants** : Jean-Paul BUTTARD, Alain CHAPLOT, Claudie CHAMPEAUX, Didier IDES et Olivier BERTRAND.

Considérant la démission de Madame Nathalie BAU, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire pour siéger à ladite Commission et présente la candidature de Monsieur Jean-Paul BUTTARD actuellement 1<sup>er</sup> membre suppléant.

**Le Comité Syndical du Pôle, par un vote à main levée à l'unanimité, ÉLIT Monsieur Jean-Paul BUTTARD en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais.**

Considérant l'élection de Monsieur Jean-Paul BUTTARD en qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger, le cas échéant, à ladite Commission et fait appel aux candidatures.

Madame Sylvie CHARPIGNON se déclare seule candidate.

**Le Comité Syndical du Pôle, par un vote à main levée à l'unanimité, ÉLIT Madame Sylvie CHARPIGNON en qualité de membre suppléant pour siéger, le cas échéant, à la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais.**

Considérant les élections susvisées, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider la composition de la Commission d'appel d'offres dans l'ordre des tableaux comme suit :

- Membres titulaires : Jean-Paul BUTTARD, Gérard DELORME, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE et Jean-Claude LEMAIRE,
- Membres suppléants : Alain CHAPLOT, Claudie CHAMPEAUX, Didier IDES, Olivier BERTRAND et Sylvie CHARPIGNON.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE la composition de la Commission d'appel d'offres dans l'ordre des tableaux comme suit :**

- Membres titulaires : Jean-Paul BUTTARD, Gérard DELORME, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE et Jean-Claude LEMAIRE,
- Membres suppléants : Alain CHAPLOT, Claudie CHAMPEAUX, Didier IDES, Olivier BERTRAND et Sylvie CHARPIGNON.

#### O.J N° 4 : MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé »** (*Rapporteur le Président*) : le Président explique qu'une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé. Après avoir exposé l'analyse des offres réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD 89), assistant à maîtrise d'ouvrage du PETR sur ce projet, et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé à la société CHAMOIN-MELSENS Architectes associés sis 9, rue Antoine LE MOITURIER 21000 DIJON pour un montant de SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE EUROS HT (67 375,00 euros HT), soit QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS TTC (80 850,00 euros TTC),
- L'autoriser à signer les pièces du marché et autres documents inhérents à la délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé à la société CHAMOIN-MELSENS Architectes associés sis 9, rue Antoine LE MOITURIER 21000 DIJON pour un montant de SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE EUROS HT (67 375,00 euros HT), soit QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS TTC (80 850,00 euros TTC),**
- **AUTORISE le Président à signer les pièces du marché et autres documents inhérents à la délibération.**

#### O.J N° 5 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Assurance des risques statutaires pour un agent affilié à la CNRACL** (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, le Président explique que le contrat mutualisé avec le Centre de Gestion de l'Yonne, en cours jusqu'au 31 décembre 2019, ne garantit pas les frais de personnel laissés à la charge de la collectivité pour les agents affiliés à la CNRACL. Considérant la titularisation d'un agent affilié à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer un contrat avec le cabinet CNP ASSURANCES, par l'intermédiaire de SOFAXIS, au taux de 6,43 % (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée et maternité) pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2019.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un contrat avec le cabinet CNP ASSURANCES, par l'intermédiaire de SOFAXIS, au taux de 6,43 % (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée et maternité) pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2019.**

**2°) Assurance des risques statutaires** (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre du renouvellement du contrat « groupe d'assurance statutaire », le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour autoriser le Centre de Gestion de l'Yonne à négocier un nouveau marché d'assurance statutaire pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour :

- Les agents affiliés à la CNRACL (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée et maternité/paternité/adoption),
- Les agents non affiliés à la CNRACL (accident du travail, maladie grave, maternité/paternité/adoption et maladie ordinaire,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer tous les documents d'application inhérents à la délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Centre de Gestion de l'Yonne à négocier un nouveau marché d'assurance statutaire pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour :
  - Les agents affiliés à la CNRACL (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée et maternité/paternité/adoption) et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous les documents d'application inhérents à la délibération,
  - Les agents non affiliés à la CNRACL (accident du travail, maladie grave, maternité/paternité/adoption et maladie ordinaire,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents d'application inhérents à la délibération.

#### O.J N° 6 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Paiement d'heures supplémentaires** (*Rapporteur le Président*) : considérant un accroissement temporaire d'activités au cours de l'année 2018 et selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver le paiement, à titre exceptionnel, de 25 heures supplémentaires pour un montant brut de 459,69 euros à Monsieur Guillaume PAPIN.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE** le paiement, à titre exceptionnel, de 25 heures supplémentaires pour un montant brut de 459,69 euros à Monsieur Guillaume PAPIN.

**2°) Demandes de subventions pour l'ingénierie LEADER des années 2018 et 2019** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter, à nouveau, les subventions au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'ingénierie LEADER des années 2018 et 2019 conformément aux tableaux présentés comme suit :
- - Budget prévisionnel 2018

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Salaires et charges	129 000,00	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au taux de 20%	34 400,00
Frais de déplacement	5 000,00	FEADER (Programme LEADER Avallonnais) au taux de 51%	89 775,00
Charges de fonctionnement	40 000,00	Autofinancement au taux de 29%	49 825,00
<b>Total</b>	<b>174 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>174 000,00</b>

- Budget prévisionnel 2019

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Salaires et charges	138 855,44	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au taux de 6.45%	10 600,87
Frais de déplacement	4 750,00	FEADER (Programme LEADER Avallonnais) au taux de 64%	105 237,60
Charges de fonctionnement (coûts indirects)	20 828,32	Autofinancement au taux de 29.55%	48 595,28
<b>Total</b>	<b>164 433,76</b>	<b>Total</b>	<b>164 433,76</b>

Et, le cas échéant,

- Autoriser la majoration de l'autofinancement,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter, à nouveau, les subventions au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'ingénierie LEADER des années 2018 et 2019 conformément aux tableaux présentés comme suit :

○

▪ Budget prévisionnel 2018

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Salaires et charges	129 000,00	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au taux de 20%	34 400,00
Frais de déplacement	5 000,00	FEADER (Programme LEADER Avallonnais) au taux de 51%	89 775,00
Charges de fonctionnement	40 000,00	Autofinancement au taux de 29%	49 825,00
<b>Total</b>	<b>174 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>174 000,00</b>

▪ Budget prévisionnel 2019

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Salaires et charges	138 855,44	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au taux de 6.45%	10 600,87
Frais de déplacement	4 750,00	FEADER (Programme LEADER Avallonnais) au taux de 64%	105 237,60
Charges de fonctionnement (coûts indirects)	20 828,32	Autofinancement au taux de 29.55%	48 595,28
<b>Total</b>	<b>164 433,76</b>	<b>Total</b>	<b>164 433,76</b>

- **AUTORISE la majoration de l'autofinancement,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

**O.J N° 7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Monsieur Didier IDES présente l'état d'avancement de la démarche SCoT qui doit achever sa phase d'élaboration en 2019. Il indique que l'enjeu de la phase suivante doit être l'accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre concrète des objectifs. Il soumet l'idée de développer un accompagnement technique des communes dans leurs réflexions de revitalisation et d'aménagement de bourgs ainsi qu'une mission de conseil technique aux particuliers dans leurs projets immobiliers (réhabilitation et construction). Il propose que le Pays Avallonnais étudie la possibilité de porter cette nouvelle mission en lien avec la politique régionale du SPEE (Service Public régional de l'Efficacité Energétique) et des actions des autres partenaires (ADEME, Espaces info énergies, CAUE de l'Yonne, ...).
  - *Le Comité Syndical du Pôle donne un avis favorable à cette proposition et charge Monsieur Didier IDES d'étudier la mise en œuvre de cette mission avec les agents concernés.*
- ✓ Le Président informe qu'il va proposer aux deux Communautés de Communes membres de pouvoir présenter le rapport d'activités 2018 lors d'une réunion d'un Conseil Communautaire.
  - *Sur la proposition de Monsieur Philippe LENOIR, il est décidé que les comptes-rendus du Comité Syndical du Pôle seront adressés aux 83 communes membres à partir de ces présentations.*
- ✓ Le Directeur informe de la tenue des Assises des associations qui auront lieu le jeudi 7 février à 18 heures aux anciens abattoirs à AVALLON.
- ✓ Le Directeur informe qu'un appel à projets pour soutenir des manifestations d'envergure « Pays Avallonnais » vient d'être lancé, précisant que les communes membres en seront prochainement avisées par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 10 heures 30.**